

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycle	2025-2026/2
Titre	CE1D
Matière	Sciences

Direction des jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurysdusecondaire@cfwb.be
<https://jurys.cfwb.be/jurys-secondaires/>

I. Informations générales

●●● Titre visé et type d'enseignement

Certificat d'enseignement secondaire du 1^{er} degré (CE1D).

●●● Identification de la matière

Intitulé de la matière : Sciences.

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg>

↪ **Numéro du programme** : 58/2000/240 (2e édition)

↪ **Lien** :

🔗 : [http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/58-2000-240%20\(2e%20%C3%A9dition\).pdf](http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/58-2000-240%20(2e%20%C3%A9dition).pdf)

●●● Contenu de l'examen

Les domaines concernés par l'évaluation relèvent des Socles de compétences, c'est-à-dire les êtres vivants, l'énergie, la matière, l'air, l'eau et le sol, les hommes et l'environnement, et l'histoire de la vie et des sciences.

¹ Article 10 du décret du 27/10/2016 portant sur l'organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

II. Organisation de l'examen

●●● Modalités de passation

Type d'examen : écrit.

Durée : 150 minutes effectives. Celles-ci sont réparties en 2 blocs entrecoupés d'une pause : le 1^{er} bloc de 100 minutes et le 2^e bloc de 50 minutes.

●●● Matériel

Matériel requis : matériel de base d'écriture, latte, éventuellement équerre, crayon noir, crayons de couleur et gomme, pochette ou trousse plastique transparente.

Matériel refusé : feuilles de brouillon personnelles et notes, dictionnaire, correcteur (tipp-ex,...), pochette ou trousse non transparente, ...

Les GSM, montres connectables ou tout autre objet connectable sont éteints et laissés dans votre sac. Ils ne peuvent ni être visibles ni être portés sur vous pendant l'examen. Le non-respect de cette règle entraîne immédiatement l'exclusion et l'annulation de l'épreuve en cours. La même sanction est appliquée si un GSM ou tout autre objet connectable se met à sonner.



Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'examen car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'examen, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'examen aux candidats par une tierce personne.